



**SALARIÉS** du transport  
routier et de voyageurs



**Anticiper les accidents du travail et  
contribuer ainsi  
à son bien-être et à sa santé !**

---

Pour l'année 2016, il a été dénombré dans le secteur du transport routier <sup>①</sup> :

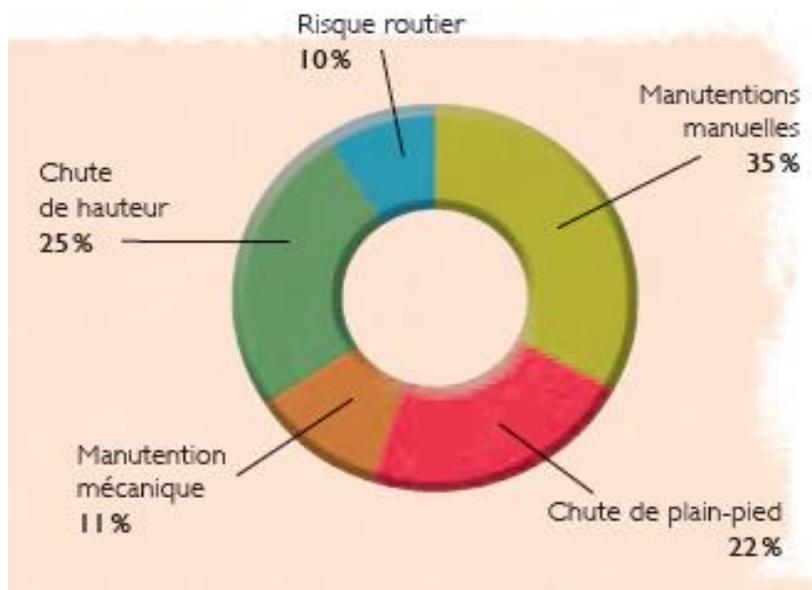
- **21 614** accidents du travail avec arrêt,
- **1 577** accidents avec handicap,
- **52** accidents mortels,
- **541** maladies professionnelles.

Dans le transport routier de marchandises ou de voyageurs, les accidents de la route sont perçus comme les plus fréquents, or :

☞ La conduite représente environ **68% du temps** de service des conducteurs **mais seulement 10% des accidents professionnels.**

*Bien que peu nombreux, les **accidents de la route en service** sont cependant souvent graves. Ils constituent **13% des accidents invalidants** et **70% des accidents mortels.***

☞ Mais alors, quels sont les autres accidents ?



Ce guide se concentre sur les risques autres que ceux liés à la conduite routière et ceux liés à l'hygiène de vie.

## Avant de revenir sur les principales sources d'accident, quelques conseils généraux :

- ✓ **Prendre connaissance du protocole de sécurité** avant d'arriver chez le client. Une fois sur place, suivre la signalisation de sécurité.



**Dans le cas de chargements particuliers** (*citerne de produit, convoi exceptionnel, chargement de volume particulier...*), **respecter les consignes de sécurité spécifiques** qui vous sont données par vos employeurs et les entreprises vous recevant.



- ✓ **Redoubler de vigilance** et maintenir une vitesse de circulation adaptée **aux sites** des clients et à leurs environnements.
- ✓ **Dans la mesure du possible, organiser votre temps de travail** afin d'éviter d'agir dans la précipitation.

- ✓ Pour améliorer votre confort et réduire les risques de maladies professionnelles dues aux vibrations, **régler le siège selon votre poids et votre taille**. D'une manière plus générale, pour éviter toute fatigue inutile liée à la posture prolongée de conduite, **penser à régler vos postes de manière adéquate** (*position du siège, du volant, des pieds et des mains, siège, commandes, volant, rétroviseurs...*).



Pendant les **pauses**, pour prévenir l'engourdissement, **levez-vous et marchez, étirez-vous...**

# Le port et déplacements d'objets

## A quels moments ? :

*Lors du chargement ou du déchargement du camion, du chargement de bagages dans les bus & autocars, pour les conducteurs de Véhicule Utilitaire Léger...*

- ✓ Porter vos **chaussures de sécurité** et éventuellement porter des gants.
- ✓ **Utiliser les moyens d'aide à la manutention** mis à disposition par votre employeur (*diabale, transpalette...*).
- ✓ Pratiquer les manipulations adaptées et prendre des postures de travail adéquates pour l'organisme :



- ✓ Veiller à **gerber** ou à **disposer les marchandises de manière optimale** (*marchandises lourdes en bas, légères en haut*).
- ✓ Redoubler de **prudence lors de l'ouverture des portes** de cabine/remorque (*chute de marchandises*).
- ✓ Porter des charges en **nombre et dimensions raisonnables** à la fois.

## Chargement et déchargement mécanique de la remorque :

- ✓ Vérifier l'état de conditionnement des charges et de leurs positionnements.
- ✓ Utiliser l'engin adapté au poids de la charge (et dans la mesure des possibilités permises).
- ✓ Veiller à stabiliser la charge lors de l'utilisation d'engins.



- ✓ S'assurer de l'état des équipements de fixation (câbles, chaînes, sangles, tendeurs...) ainsi que le respect de leurs caractéristiques éventuelles (Charge ou tension maximum...).

- ✓ Avant de démarrer, s'assurer de la fin de toutes les opérations de chargement/déchargement.



Pour mémoire : L'utilisation éventuelle d'un engin mécanique de levage ne doit se faire qu'après formation-autorisation ET après accord des deux entreprises (Veiller à vous rappeler auprès de votre employeur en cas de recyclage nécessaire (CACES par exemple)).

# La circulation à pied

## A quels moments ?

*Lors des opérations de chargement, des opérations administratives, d'attelage du camion ou remorque, de l'accès à l'autocar, de l'arrimage de marchandises :*

- ✓ **Respecter les voies de circulation extérieures** au site et **dans les entrepôts** et emprunter les **portes d'accès piétons**.
- ✓ Dès la sortie de la cabine, **porter son gilet de haute visibilité** et ses **chaussures de sécurité**.
- ✓ **Eviter l'encombrement des aires de chargement/déchargement** par des charges et par sa propre présence si elle n'est pas indispensable.



## En cas de panne, de 'petite' maintenance...

- ✓ Toujours **avoir une lampe portative à disposition** et ne pas hésiter à s'en servir (*comme pour accéder au moteur par exemple*) ou pour signaler sa présence...
- ✓ Préalablement, **prendre connaissance des consignes** d'entretien et d'alerte.
- ✓ Lors d'opérations **sur le bord de la route**, porter son **gilet de haute visibilité**.

# Les chutes de hauteur

## A quels moments ?

*Lors de l'accès à la cabine du véhicule, de la descente de la cabine ou de l'autocar...*

La montée et la descente de la cabine est une des principales sources d'accident identifiée :

- ✓ **Toujours avoir 3 points d'appuis** lors des montées et descentes de la cabine.
- ✓ **Monter et descendre de la cabine face au véhicule** et les **mains libres de tout objet**.



## *Chargement, déchargement, arrimage :*

- ✓ Prendre connaissance des caractéristiques des environnements de chargement et de livraison via le protocole de sécurité.
- ✓ Redoubler de **vigilance lors de la remise en place des ridelles, de la fermeture des portes** et lors de l'évolution de pièces volumineuses.
- ✓ Utiliser le **hayon** de manière adéquate.
- ✓ **Maintenir propres les plateaux du véhicule** pour éviter des chutes ou des glissades.



## Au retour de votre mission

*Pour améliorer vos conditions de travail ainsi que celles de vos collègues, pensez à **signaler à votre hiérarchie tout incident ou accident survenu lors de votre mission, tel que :***

✓ **Les difficultés rencontrées dans les entreprises d'accueil :**

- Accueil inadapté, implantation difficile, risque d'accrochage éventuel...
- Absence de salle de pause ou de sanitaires;
- Manque d'une information importante, (le plan de circulation interne, sur les aires de chargement ou de déchargement...);

✓ **Les anomalies constatées à faire corriger :**

- Sur le véhicule (réparations à effectuer...);
- Sur les engins de manutention (hayon élévateur, transpalette...);
- sur les accessoires de levage (sangle détériorée, déchirée...);

✓ **Lors de la conduite :**

- Incident ou accident de circulation, passages peu adaptés;
- Embouteillages réguliers en un point donné, travaux importants sur voies...

# Soyez le conducteur de votre prévention !



**Sud Loire Santé au Travail - Service de santé et médecine du travail**  
18, Rue de Molina – CS 60096 – 42003 SAINT-ETIENNE Cedex 1.

**[www.slst.fr](http://www.slst.fr)**

*Association à but non lucratif déclarée sous le numéro 01798 auprès de la Préfecture de la Loire -  
SIREN 776 393 167*